

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 433 Subvention (7.000 euros) à l'association Le Paris des Orgues.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Paris des Orgues ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 7.000 euros, dont 5.000 euros au titre de la culture et 2.000 euros au titre du patrimoine, est attribuée à l'association Le Paris des Orgues, 4 rue de la Plaine 75020 Paris. 19356 / 2019-03799 et 2019-07148.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO